

Le 15 décembre 2014

NOTE D'INFORMATION N° 2014/08

I - PERMANENCES MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera ouverte :

- Semaine du 22 au 27 décembre : horaires habituels ;
- Semaine du 29 décembre au 3 janvier :
 - . Une permanence réservée **uniquement** aux **inscriptions sur la liste électorale** sera tenue, le **mercredi 31 décembre 2014, entre 10 h 00 et 12 h 00.**
 - . Ouverture secrétariat et permanence élus : le **samedi 3 janvier 2015, entre 10 h 00 et 12 h 00.**

II - NOUVELLE ORGANISATION DES COLLECTES DE DÉCHETS

Afin d'optimiser et d'homogénéiser la gestion des déchets ménagers sur son territoire, la Camy réorganise son service de collecte des déchets (ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants) à partir de janvier 2015. Breuil-Bois-Robert fait partie des 28 communes concernées sur l'agglomération.

- **Ordures ménagères** : la collecte se fera une fois par semaine, le **jeudi** (pas de changement).
- **Tri sélectif (Emballages Ménagers Recyclables)** : la collecte se fera le **vendredi en semaines impaires**. Vous pourrez dorénavant y jeter les **emballages métalliques**.
- **Déchets verts** : la collecte se fera le **lundi** (pas de changement), **du 1er avril au 30 novembre**.
- **Encombrants** : la collecte aura lieu **3 fois par an**. En dehors de ces dates, il faudra vous rendre à la déchèterie des Closeaux.
- Il n'y aura **plus de déchèterie mobile**.

III - PROPRETÉ DE LA PLACE DU VILLAGE

Les travaux de rénovation de la Place sont désormais terminés. Il convient à chacun d'entre nous de conserver ce nouvel équipement agréable et propre en utilisant les corbeilles de propreté, en évitant les déjections canines et en respectant le calme des riverains.

IV - CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS

Les enfants qui n'ont pas pu assister à la venue du Père Noël peuvent venir retirer leur cadeau en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

V - DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Il est rappelé que l'entretien des abords des propriétés, et notamment le déneigement des trottoirs, est à la charge des propriétaires.

VI - INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, pensez à le faire avant le 31 décembre 2014 (permanence le 31 décembre de 10 h à 12 h).

VII - RÉNOVATION DU POS

Par délibération datant du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé la révision du POS valant élaboration du PLU. Cette délibération est consultable en Mairie et sur le site internet de la Commune.

VIII - VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le Maire et le Conseil Municipal vous convient aux vœux de la Municipalité, le **dimanche 11 janvier 2015 à 16 heures**, à la salle des fêtes de la Mare-Henriette. A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons la traditionnelle galette.

Monsieur le Maire et la Municipalité vous souhaitent à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,
Didier LEBRET